

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 FÉVRIER 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 16 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la cantine scolaire, sous la présidence de Monsieur Didier MAUDUIT, Maire,

Présents :

Véronique PERINI – Pierre COURCHAI - Adjoint

Catherine VULPÉE – Conseillère déléguée

Maximiliano MUNOZ, Irène LEGRAND-MORIN, Richard DE FILIPPIS,
Eric JEANJEAN, Géraldine BIDEL, Sandrine DELAMARRE, Pierre-Louis JEANJEAN.

Absents excusés :

Michel PICHARD qui a donné pouvoir à Didier MAUDUIT.

Nicole ROUVIÈRE qui a donné pouvoir à Didier MAUDUIT.

Sébastien POUTREL qui a donné pouvoir à Pierre COURCHAI

Monsieur Pierre COURCHAI a été élu secrétaire de séance.



1) COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Monsieur le Maire informe que Madame Marie-Claude JEHANNE ancienne 1^{ère} adjointe était sa suppléante au sein du conseil communautaire. Suite à sa démission, elle a été remplacée par Madame Nicole ROUVIÈRE.
- Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré le Commandant VALLET du commissariat de police de LISIEUX au sujet de la dangerosité de l'intersection Rue Joseph Laniel / Route d'Orbec. La priorité à droite est rarement respectée. Une croix de st André lumineuse va être installée.
- La salle des loisirs sera livrée le 25 février 2021. Monsieur le Maire indique qu'un point sera fait avec le groupe de travail « aménagement de la salle des loisirs » et le service technique afin de voir les travaux d'équipement à réaliser et le mobilier à mettre en place. Une réunion sera organisée avec les associations communales afin de connaître leurs besoins en matériel. Il précise que le groupe de travail « aménagement de la salle des loisirs » est ouvert à tous les élus qui souhaiteraient l'intégrer. Ce groupe gèrera éventuellement les activités et événements qui se dérouleront dans la salle.
- Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier de Monsieur le Préfet relatif au fonds de compensation de la TVA. Il précise que la dotation allouée à la commune s'élèvera à 37 212 Euros pour les dépenses d'investissements et 672 Euros pour les dépenses de fonctionnement.
- Monsieur le Maire précise que le budget sera voté en présence de Monsieur le Percepteur le vendredi 16 avril 2021 à 20h15. Il doit rencontrer Monsieur le Percepteur pour la préparation du budget le vendredi 02 avril 2021. Il précise qu'une réunion de la commission finances devra être organisée avant le 02 avril 2021.
- Monsieur le Maire indique que Madame Angélique PERINI – adjoint administratif en charge de la bibliothèque a déposé une demande de mise en disponibilité de droit afin d'exercer son mandat de vice-présidente au sein de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie qui s'avère incompatible avec son emploi au sein de la commune. Il ajoute que Madame Laure MADELAINE a été recrutée en contrat à durée déterminée du 1^{er} février au 30 juin 2021 afin de remplacer Madame Angélique PERINI au sein de la bibliothèque. Il précise qu'il a demandé aux enseignantes de faire vivre la bibliothèque en incitant les enfants à venir découvrir les nombreux ouvrages et en organisant avec Madame Laure MADELAINE des ateliers autour du livre.
- Monsieur le Maire indique que la commune sera éligible à la fibre optique fin mars 2021.
- Monsieur le Maire explique que Madame Clotilde VALTER, vice-présidente emploi, formations et mobilité au sein de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie est en charge du projet de piste cyclable au départ de la gare de LISIEUX qui traversera BEUVILLERS via le parc communal. Monsieur le Maire communique le plan indiquant le tracé de cette piste sur le domaine communal. Cette piste doit passer sur une partie privée au niveau de la rue Joseph Laniel. Une réunion avec les copropriétaires est prévue le lundi 22 février à 18h00 afin d'aborder ce projet. Le tracé proposé longe l'Orbiquet. Il se poursuivra jusqu'à ORBEC en voie partagée. Il précise que des aménagements seront réalisés sur la route départementale afin de sécuriser les cyclistes. L'entretien de ces aménagements sera à la charge de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie.

2) ECOLE – Compte-rendu du conseil d'école (intervenant D. MAUDUIT)

Le nombre d'enfants scolarisés est passé de 114 à 111 suite à des déménagements. L'élection des représentants des parents d'élèves a eu lieu par correspondance le 09 octobre 2020. 176 inscrits – 90 votes exprimés soit 53,98 % de participation. Une légère baisse de la participation par rapport à l'an dernier. 10 parents ont été élus (5 titulaires et 5 suppléants). Niveau coopérative scolaire, Madame AUZOUX est la nouvelle mandataire. Les recettes sont liées aux ventes de chocolats, des photos scolaires, mais également de dons reçus. En raison du contexte sanitaire, les dépenses prévues sont minimales, car aucune sortie pédagogique n'est envisagée. Les enseignants ont choisi d'investir cette année dans des albums en anglais et autres ouvrages pour les classes. Les enseignants n'ont pas souhaité demander de cotisations aux familles cette année. Ils ne demandent pas de subvention à la commune, mais souhaiteraient obtenir un ordinateur portable destiné à la maternelle et cinq tablettes pour l'élémentaire. Un accord de principe a été donné lors de ce conseil d'école. Madame Catherine VULPÉE intervient en demandant quels sont les avantages d'une tablette comparés à un ordinateur portable. Une réponse est apportée par Monsieur Eric JEANJEAN et Madame Sandrine DELAMARRE eux-mêmes enseignants, ils expliquent que les tablettes sont utiles pour les enfants, elles permettent de mettre en place des activités avec certaines applications. Madame Véronique PERINI intervient également pour préciser qu'il serait intéressant de pouvoir assister à une présentation de ce matériel et de voir pour quelles activités ce matériel est utilisé par les enfants. Une demande sera faite par Madame Nicole ROUVIÈRE près de Madame la Directrice afin d'organiser cette présentation.

Le règlement intérieur a dû être modifié en raison de la crise sanitaire et du protocole à respecter. Il est précisé que plusieurs enfants souffrent de problèmes cutanés causés par la fréquence des lavages de mains. En raison de la situation sanitaire, la traditionnelle porte ouverte n'aura probablement pas lieu cette année, ni la visite du collège par les CM2. Les séances piscine ont pu être maintenues. Un remerciement est adressé au centre communal d'action sociale pour sa participation financière.

Les activités poterie et handball ont repris.

Les évaluations nationales ont eu lieu durant 15 jours.

Environ 20 enfants participent à l'aide au cartable.

Le projet de venue d'un cirque est en suspens en raison de l'épidémie Covid 19.

Lors de ce conseil d'école, un remerciement a été adressé à l'équipe municipale suite au changement de prestataire en charge des repas de la cantine scolaire. Les repas sont très appréciés des enfants. D'autres points ont été abordés comme la création d'une nouvelle place pour personne à mobilité réduite, car une place c'est insuffisant. La mésentente qui oppose deux adjoints techniques en charge du ménage des locaux scolaires a été également évoquée.

3) Projet de fresque sur le mur de la salle des loisirs (intervenant C. VULPEE)

Il est proposé aux membres du Conseil municipal que soit réalisée une fresque sur le mur de la salle des loisirs. Monsieur le Maire propose éventuellement une fresque sur le thème de la musique. Il précise que toutes les idées de thème sont les bienvenues. Les membres du Conseil municipal étant d'accord sur le principe, il est décidé que des devis seront demandés à plusieurs graphistes. Madame Géraldine BIDEL suggère d'intégrer les enfants à ce projet et communique le nom d'un graphiste Monsieur Renaud REINE.

4) Prime pour l'achat de vélo électrique (Intervenant D. MAUDUIT)

Monsieur le Maire explique avoir reçu une demande d'une administrée qui souhaitait savoir si la commune avait mis en place une prime pour l'achat de vélo électrique. Il ajoute que cette demande a été évoquée en réunion d'adjoints. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'octroyer une aide de 100 Euros par foyer limitée à 50 demandes pour l'année 2021. Il est proposé une période d'essai d'un an renouvelable en fonction des demandes reçues.

5/Création d'une place de taxi (intervenant Didier MAUDUIT)

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier reçu de Monsieur Franck FIOT qui souhaiterait pouvoir créer une place de taxi sur la commune et s'installer à son compte. Les membres du Conseil municipal s'interrogent sur la possibilité de demander une redevance pour occupation du domaine public. Ils s'interrogent également sur l'obligation ou non d'accepter d'autres demandes éventuelles. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de délibérer sur le principe. Il rencontrera Monsieur FIOT pour évoquer cette éventuelle installation.

6/ Source Sainte Radegonde (intervenant Didier MAUDUIT)

Monsieur le Maire explique que la source Sainte Radegonde a des vertus pour les maladies de peau. Actuellement, elle est située sur un terrain privé chemin des Loges vendu récemment à un artisan. Monsieur le Maire souhaiterait que la commune puisse acquérir entre 50 et 100 m² de terrain autour de cette source afin qu'elle devienne propriété communale. Monsieur le Maire sollicite l'accord des membres du Conseil municipal pour entreprendre des démarches d'acquisition près de l'artisan. Il précise que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune et qu'il faut prévoir également un aménagement aux abords de la source afin qu'elle soit mise en valeur et facile d'accès. Madame Géraldine BIDEL propose de se renseigner auprès du lycée Victorine Magne de LISIEUX qui dispose d'une session « restauration du patrimoine » qui intervient dans ce genre de projet de restauration. Elle suggère également d'associer les enseignantes de l'école à ce projet.

7/ Délibérations

a/ Signature d'une convention de participation aux frais de fonctionnement des centres de loisirs

Afin de donner la possibilité aux familles demeurant dans la commune de BEUVILLERS d'inscrire leurs enfants dans les centres de loisirs gérés par la ville de LISIEUX, il est proposé de délibérer sur ce principe. En fonction du nombre de places restant disponibles suite à l'inscription des enfants lexoviens, la ville de LISIEUX propose d'offrir la possibilité aux familles non lexoviennes résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, de bénéficier de l'offre d'accueil de loisirs qu'elle organise sur le temps extrascolaire (petites et grandes vacances) et périscolaire (mercredi). Pour bénéficier de ce service, la commune de BEUVILLERS s'engage par voie contractuelle à contribuer au financement de cet accueil. En application de l'article L.1311-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convention vise à :

- formaliser cet accord entre la ville de LISIEUX et la commune de résidence des familles dont les enfants sont accueillis
- fixer le montant de participation de cette même commune de résidence selon la grille tarifaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Maire de la ville de LISIEUX la convention de participation financière de fonctionnement des accueils de loisirs de la ville de LISIEUX pour l'accueil des enfants résidants dans une commune membre de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, ses modifications mineures, ses éventuels avenants, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier.

b/ Désignation du membre de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT)

Monsieur le Maire fait l'exposé suivant : suite à la constitution de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges a été créée en 2017. Elle est composée de membres de Conseils municipaux des communes concernées et chaque Conseil municipal dispose d'au moins un représentant. La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie. Cette commission est composée de membres désignés au sein et par les Conseils municipaux des communes. Chaque commune de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie bénéficie d'un membre. Par délibération en date du 2 mars 2017, dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément que les membres de la CLECT sont élus, il appartient au Conseil municipal de décider du mode de scrutin pour procéder à l'élection des membres de la CLECT.

Se porte candidat pour être membre titulaire : Didier MAUDUIT,

Se porte candidat pour être membre suppléant : Pierre COURCHAI,

Sur proposition de Monsieur le Maire, considérant que chaque commune doit être représentée par un représentant titulaire et un représentant suppléant, considérant que le Conseil municipal a décidé de procéder au vote à main levée pour la nomination du représentant titulaire et du représentant suppléant à la CLECT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Didier MAUDUIT, membre titulaire, et Monsieur Pierre COURCHAI, membre suppléant.

c/ Bulletin municipal Année 2021 - Recouvrement montant des encarts publicitaires

Monsieur le Maire fait l'exposé suivant : comme chaque année, les encarts publicitaires des annonceurs participent au financement des frais d'impression du bulletin municipal. En conséquence, pour le bulletin municipal de 2021, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recouvrer le montant des encarts publicitaires, fixé à :

- 225.00 Euros TTC
- 187.00 Euros TTC
- 157.00 Euros TTC
- 110.00 Euros TTC

d/ Encaissement chèque Association du Pays d'Auge

Monsieur le Maire fait l'exposé suivant : la facture d'abonnement au journal « Le Pays d'Auge » pour la période 2020-2021 a été mandatée à tort avec le relevé d'identité bancaire de l'association du Pays d'Auge. L'association du Pays d'Auge a remboursé la commune par chèque d'un montant de 126 Euros. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque de 126 Euros.

e/ Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique

Monsieur le Maire propose la mise en place d'une aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique afin de favoriser les déplacements doux dans la commune, réduire la pollution de l'air et inciter les habitants à utiliser des moyens alternatifs à la voiture. Le montant de l'aide serait fixé à 100 Euros. Les bénéficiaires de cette aide seront les habitants de la commune, majeurs, avec une seule aide par foyer.

50 foyers bénéficiaires pourront être éligibles pour l'année 2021.

Pour 2022, le sujet pourra être réexaminé en fonction des demandes exprimées en 2021. Le Conseil municipal, avec 13 voix pour et 1 abstention, décide de créer une aide de 100 Euros à l'achat d'un vélo à assistance électrique aux conditions suivantes (personne majeure, une seule aide par foyer). Il convient pour le bénéficiaire de présenter une facture en mairie acquittée durant l'année 2021 pour bénéficier de cette aide de 100 Euros.

f/ Installation d'une société de taxi

Monsieur le Maire fait l'exposé suivant : un chauffeur de taxi souhaite créer une société de taxi sur la commune de BEUVILLERS. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 12 voix pour et 2 abstentions, accepte qu'une société de taxi s'installe sur la commune et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à la création de cette société.

g/ Acquisition d'une parcelle

Monsieur le Maire fait l'exposé suivant : un artisan a acquis une parcelle située chemin des Loges et cadastrée AC 105. Sur cette parcelle se trouve la source Sainte Radegonde qui n'est plus exploitée. Afin de faire revivre cette source, Monsieur le Maire propose qu'une offre pour l'acquisition d'une partie de la parcelle entre 50 et 100 m² soit faite au propriétaire. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à faire une offre de l'ordre de 5 € du m² pour l'acquisition d'une partie de cette parcelle entre 50 et 100m², l'autorise à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette acquisition et à signer tous les documents liés à l'achat de cette parcelle.

h/ Tarif du mètre linéaire – Marché du terroir

Monsieur le Maire fait l'exposé suivant : le marché du terroir débutera le 04 mars 2021 et sera composé de plusieurs commerçants ambulants. Monsieur le Maire propose de facturer l'occupation du domaine public 1€ du mètre linéaire. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de facturer 1€ le mètre linéaire aux commerçants présents sur le marché.

i/ Vote du taux communal et du taux départemental pour le foncier bâti 2021

La délibération relative au vote du taux communal et du taux départemental pour le foncier bâti 2021 n'a pas pu être prise par manque d'éléments. Elle sera remise à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

8/ Questions diverses

Pierre COURCHAI :

- * Une borne électrique pour le marché du terroir va être installée. Il y aura également un branchement eau si besoin.
- * L'élagage des arbres du chemin de l'Eglise débutera le lundi 22 février 2021.
- * Des devis ont été demandés pour le dossier de défense incendie.
- * Une consultation va être lancée pour trouver un facteur d'orgue pour le relevage de l'orgue de l'Eglise Sainte-Cécile.
- * Des devis ont été demandés pour effectuer les réparations du soldat du monument aux morts.
- * Des devis vont être demandés pour le changement des fenêtres du local poterie.
- * Une nouvelle caméra va être installée au parc communal, elle permettra de lire les plaques d'immatriculation.
- * Un rendez-vous est pris avec la société COVAGE pour faire un point sur les reprises de voiries suite au déploiement de la fibre optique.
- * Une demande a été faite près du SDEC pour réaliser une extension de l'éclairage public chemin Saint-Hippolyte.
- * 10 arbres situés sur le sentier pédestre qui longe la Résidence du Bois de la Coulinière vont être abattus par l'entreprise GRIERE en raison de leur dangerosité.
- * Des consultations vont être lancées pour la réalisation des plateaux surélevés qui seront réalisés chemin des Loges, chemin de l'Eglise et Route d'Orbec.
- * Une zone 30 va être créée sur la Route d'Orbec entre le plateau situé au niveau de la Résidence Les Sources de Grais et le nouveau plateau qui sera créé au niveau de l'intersection avec la rue Joseph Laniel.
- * Des places de stationnement seront réalisées sur le chemin du Val Ménard.
- * Une consultation va être lancée pour la réparation ponctuelle des voiries.

Richard DE FILIPPIS :

*demande à quel moment l'engazonnement de la Résidence du Châtaigner sera achevé ?

Réponse de Véronique PERINI : au printemps. Les emplacements à engazonner ainsi que l'emplacement pour l'aire de jeux ont été définis.

Pierre COUCHAI précise qu'une réserve d'eau de 30m³ sera installée au niveau de la Résidence du Châtaigner pour la défense incendie.

Eric JEANJEAN :

* précise qu'une demande de devis a été faite à la société KODEN et à la société VASSARD OMB pour la mise en œuvre de la dématérialisation des actes.

* demande si une intervention est prévue pour le lampadaire de l'impasse qui ne fonctionne pas ?

Réponse de Monsieur MAUDUIT : ce lampadaire ne figure pas dans l'inventaire communal au niveau du SDEC. Une demande a été transmise au SDEC afin qu'il soit inclus et entretenu par leurs soins.

Géraldine BIDEL :

*signale que Monsieur GOMBART n'a pas reçu son colis des aînés.

Maximiliano MUNOZ :

*Signale qu'il y a des mauvaises odeurs dans le chemin du lieu galant.

Réponse de Pierre COURCHAI : une demande a été faite à la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie en charge de la compétence eaux usées. Ils attendent le recrutement d'un technicien pour intervenir.

*Concernant la rédaction du bulletin communal, pourrait-on réunir à l'avance l'intégralité des articles, des photos afin de donner tous les éléments à l'imprimeur en même temps.

La séance est levée à 21h00.